



Comité économique et social européen



THE AFRICA-EU PARTNERSHIP
LE PARTENARIAT AFRIQUE-UE

RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX AFRIQUE-UE

Le 17 juillet 2018, Bruxelles (Belgique)

DÉCLARATION FINALE

Les représentants des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE

1. Sur le rôle de la société civile dans les relations entre l’Afrique et l’UE:

- 1.1 jugent crucial que la société civile, y compris les acteurs économiques et sociaux, contribue de manière régulière et structurée à la stratégie UE-Afrique, et soulignent le caractère indispensable de leur présence au sein des plateformes leur permettant d’adresser des recommandations aux instances politiques, et ce, aux fins de la bonne gouvernance et de la participation des citoyens;
- 1.2 réaffirment la nécessité de faire participer les partenaires économiques et sociaux à l’élaboration, au suivi et à l’évaluation des programmes de développement, ainsi qu’à la gestion des politiques migratoires, et ce, dans le cadre de consultations régulières;
- 1.3 sont fermement convaincus que les acteurs économiques et sociaux doivent être systématiquement consultés et associés aux accords de partenariat économique nationaux et régionaux entre l’UE et l’Afrique, de sorte que la société civile puisse prendre une part active à l’élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à la révision de ces accords;

2. Sur le plan d’action pour la période 2018-2020:

- 2.1 reconnaissent l’importance des plans d’action UA-UE qui ont renforcé et approfondi les relations entre les deux continents depuis 2007, en s’attaquant aux défis que constituent la paix et la sécurité, la démocratie, la gouvernance et les droits de l’homme, le développement humain, le développement économique, durable et inclusif, l’intégration continentale et les questions globales et émergentes, telles que la migration, la mobilité, ainsi que l’emploi et la croissance;
- 2.2 appellent à la finalisation du nouveau *plan d’action pour la période 2018-2020*, qui constitue pour les dirigeants africains et européens une occasion de définir des orientations stratégiques visant à relever les défis politiques, socio-économiques et environnementaux et à donner un

nouvel élan au partenariat Afrique-UE, ainsi que de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD);

2.3 soulignent que la mise en œuvre du plan d'action pour la période 2018-2020 devrait garantir des relations économiques plus stables et plus prévisibles entre l'Afrique et l'UE en vue de favoriser la bonne gouvernance et un meilleur fonctionnement de l'état de droit;

2.4 demandent que ce plan d'action comporte un chapitre étoffé sur la consultation des acteurs économiques et sociaux des deux continents et le dialogue structuré mené avec eux, afin de favoriser l'appropriation du projet par ces acteurs;

3. **Sur l'état d'avancement du plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE):**

3.1 demandent avec insistance que soit mis en œuvre le *plan d'investissement extérieur* adopté en septembre 2017 et signé lors du sommet UE-Afrique d'Abidjan, en novembre 2017. Ce plan facilitera la mobilisation d'investissements privés en Afrique;

3.2 soulignent que le PIE devrait, par la participation démocratique, garantir la responsabilité des bénéficiaires, au profit des communautés;

3.3 réaffirment la nécessité de promouvoir les principes et les normes visant à garantir un travail décent, ainsi que la mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'OIT;

3.4 demandent aux délégations de l'UE dans les pays africains d'identifier les acteurs économiques et sociaux, y compris les coopératives et les ONG, qui sont susceptibles de bénéficier du PIE;

3.5 estiment que la mise en œuvre de ce plan permettra de s'attaquer à plusieurs des causes profondes des migrations et de l'évasion des capitaux, en encourageant des projets d'investissement dans les pays partenaires et en répondant partiellement au manque de perspectives de la jeunesse africaine;

4. **Sur la jeunesse africaine, qui constitue un moteur de développement économique:**

4.1 attirent l'attention sur le niveau de chômage élevé en Afrique du Nord, dû notamment à des taux très élevés chez les jeunes et les femmes, sur la pression qu'exerce la croissance démographique sur le marché de l'emploi ainsi que sur les mauvaises conditions de travail en Afrique subsaharienne, tel que le décrit l'OIT dans son rapport «Emploi et questions sociales dans le monde – tendances 2018»;

4.2 soulignent que l'Afrique est le continent dont la population est la plus jeune; dans cette optique, les difficultés rencontrées par cet important groupe démographique lors de la recherche d'emplois décents constituent des sources potentielles d'instabilité sociale et politique;

4.3 réaffirment qu'il importe d'accorder une attention particulière aux aspirations et aux préoccupations des jeunes dans le cadre des relations Afrique-UE, et insistent sur la nécessité de

leur participation aux plateformes adéquates aux fins d'adresser des recommandations aux instances politiques;

- 4.4 soutiennent la déclaration des participants à la 5^e conférence de la jeunesse, organisée dans le cadre de la 35^e session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, dans laquelle ceux-ci recommandent aux États ACP de créer, avec l'aide de l'UE, un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises des pays ACP, et ce, en élaborant un «plan Marshall» pour ces pays et en favorisant l'échange de talents et de meilleures pratiques, en particulier entre l'Union européenne et l'Afrique;
- 4.5 reconnaissent le rôle essentiel des secteurs agricole et agroalimentaire dans la transformation de l'Afrique et appellent les gouvernements européens et africains à estimer qu'il est indispensable, à long terme, d'encourager les mesures associant des programmes de formation professionnelle à des mesures de soutien à l'intégration professionnelle des jeunes;
- 4.6 font remarquer que l'Afrique et l'UE sont confrontées aux mêmes défis en matière d'éducation et de formation professionnelle, lesquelles jouent un rôle essentiel pour leur prospérité et contribuent à garantir les conditions d'un travail décent;
- 4.7 reconnaissent le dynamisme de la jeunesse africaine et le rôle qu'elle joue dans la transformation de l'Afrique en développant de nouveaux projets, notamment dans les chaînes à haute valeur ajoutée du secteur agroalimentaire et dans les technologies de l'information et de la communication (TIC);
- 4.8 réaffirment qu'une amélioration du climat des affaires passe non seulement par une facilitation de l'accès des jeunes au financement, mais aussi par la simplification administrative des démarches liées à l'exercice d'activités en tant qu'indépendant et à la création de petites et moyennes entreprises dans le secteur formel;
- 4.9 recommandent vivement l'adoption d'une véritable politique relative à la formalisation du secteur informel, y compris des mesures incitatives et un suivi;
- 4.10 réclament un meilleur accès au financement pour les microentreprises, les coopératives, les petits commerçants et les entreprises familiales, et plus particulièrement les entreprises créées par des femmes ou des jeunes, qui représentent le principal potentiel de croissance et de création d'emplois dans les pays d'Afrique;
- 4.11 recommandent vivement aux gouvernements des pays africains et de l'UE de reconnaître et d'accorder l'équivalence aux diplômes, aux certificats, aux crédits et à l'expertise obtenus sur les deux continents;
- 4.12 invitent les institutions africaines et européennes à consacrer des moyens financiers à la création d'emplois et à l'insertion des jeunes dans les pays d'Afrique, notamment dans le cadre de projets locaux développés par les acteurs économiques et sociaux;

4.13 demandent que soient intensifiés les programmes de formation professionnelle spécifiques destinés aux jeunes agriculteurs en les inscrivant dans des politiques de développement rural intégrées, et que soient établis des programmes de formation et d'échange à l'intention des jeunes agriculteurs africains et européens; soulignent que les organisations de jeunes agriculteurs doivent participer davantage au secteur agroalimentaire afin d'améliorer leurs compétences;

5. **Sur les migrations:**

- 5.1 se félicitent des travaux entamés en vue de la finalisation du pacte mondial pour les migrations;
- 5.2 soulignent l'importance du rôle des migrants en tant que contributeurs nets au développement économique, social et culturel, tant pour les pays de destination que pour les pays d'origine;
- 5.3 mettent en exergue la réalité des flux migratoires africains, qui sont principalement intrarégionaux;
- 5.4 rappellent l'importance de l'intégration des migrants, qui dépasse largement les perspectives démographiques, économiques ou fiscales, et passe par des mesures adéquates d'intégration préalables au départ et à l'arrivée, la formation professionnelle, le renforcement des synergies avec le marché du travail, ainsi que l'incitation à la mobilité de la main-d'œuvre et à la migration circulaire, tout en garantissant un accès facilité aux services sociaux de base et la reconnaissance mutuelle des droits acquis en matière de sécurité sociale;
- 5.5 soutiennent toute action de l'Union africaine et de l'Union européenne en faveur de la libre circulation des biens et des personnes et de la protection des droits des travailleurs sur les deux continents;
- 5.6 réaffirment qu'il est indispensable que l'UE et les pays de l'UA coopèrent en matière de mobilité et de migration légale, en promouvant une politique migratoire commune qui soit cohérente, respectueuse des droits de l'homme et conçue dans un esprit de solidarité et de coopération avec les pays d'origine;
- 5.7 soutiennent une approche qui facilite la reconnaissance et l'homologation des compétences et qualifications des travailleurs migrants et qui tienne compte des besoins des deux parties, en particulier le développement des pays d'origine, dans le plein respect du principe de l'égalité des chances pour tous.
-